

Réunion sur le statut de l'auto-entreprise

Thomas Camponova, directeur de SMD pépinière d'entreprises proposera à la bibliothèque de Stenay le lundi 26 janvier à 18 h une réunion d'information sur le statut de l'auto-entreprise.

« Ce dispositif a été créé dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie promulguée le 4 août 2008. Il a rencontré assez vite un net succès. Depuis 2009, la moitié des créations d'entreprises se font en utilisant ce régime », explique le directeur. L'auto-entrepreneur est avant tout un entrepreneur individuel, inscrit comme tel auprès du registre national des entreprises, mais bénéficiant de nombreuses mesures simplificatrices. « Ce statut permet d'exercer une petite activité professionnelle indépendante très facilement, de façon régulière ou

punctuelle et en minimisant les coûts administratifs. »

Thomas Camponova précise que « ce statut s'applique tant que le chiffre d'affaires effectivement encaissé au cours de l'année civile ne dépasse pas les seuils du régime fiscal de la micro-entreprise soit 82.200 € pour les activités de commerce et de fourniture de logements (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, meublés de tourisme) et 32.900 € pour les prestations de service et les professions libérales relevant des BNC ou des BIC ». Deux autres réunions sont prévues sur les codecoms de Montmédy et de Dun en février et mars prochain.

Pour l'heure pour en savoir plus rendez-vous est donné le 26 janvier à 18 h à la bibliothèque de la résidence Vauban en entrée libre.



■ Thomas Camponova, directeur de SMD pépinière d'entreprises.